

**LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS5 de l'Inserm dans sa séance du 15 au 17 mai 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

Vu la décision Inserm n° 2014-099 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1160 ;

**Décident :**

**Article 1 :** L'Unité Mixte de Recherche UMR Inserm U 1160 intitulée " Microenvironnement, lymphocyte development and homing / Ecotaxie, microenvironnement et développement lymphocytaire - EMiLy " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** Monsieur Antoine TOUBERT est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**LA CHARGÉE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**



**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT**

